

CONSEIL COMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2007
Condensé des points

1. Informations.

- Arrêté du Collège provincial de Liège en date du 28 juin 2007 approuvant les délibérations du 4 juin 2007 du Conseil communal établissant pour l'exercice 2007, un règlement taxe industrielle compensatoire et un règlement redevance sur les prestations techniques communales dans le cadre d'un service « déchets verts », de la salubrité publique et de la sécurité pour les exercices 2007 à 2012.
- Arrêté du Collège provincial du 12 juillet 2007 n'approuvant pas la délibération du 4 juin 2007 du Conseil communal relative à la modification du statut administratif du personnel communal et plus particulièrement sur les prestations en supplément des heures habituelles de travail.
- Courrier du Ministre COURARD de la Région wallonne du 10 août 2007 – Division des Communes – Cellule fonction publique locale – ne faisant pas usage de son droit d'évocation à l'égard de l'arrêté du Collège provincial du 12 juillet n'approuvant pas la délibération du 4 juin 2007 du Conseil communal relative à la modification du statut administratif du personnel communal et plus particulièrement sur les prestations en supplément des heures habituelles de travail.
- Club de Tennis La Marmotte – Profil financier.

2. Action de soutien à la Ville de Gourcy – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août dernier, la Ville de Gourcy a subi une très forte pluie d'une hauteur d'eau estimée à 1,20 mètres causant des dégâts énormes. Le Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation – Région du Nord – Province de Zondoma – Commune de Gourcy – nous invite à intervenir dans le cadre d'une aide d'urgence.

Le Collège communal en sa séance du 29 août dernier a décidé en urgence et en absence de crédit, d'acquiescer des ballots de vêtements pour un montant de 500 € auprès de l'A.S.B.L. TERRE en association avec la Baoba de Burkina Faso.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de cette décision et en accepter la dépense.

3. Règlements de police.

- Règlement complémentaire de roulage portant sur la suppression d'un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée à hauteur de l'immeuble 84/A, Thier d'Oupeye à Vivegnis.

- Règlement de roulage instaurant que dans la section de la rue des Ecoles délimitée par la rue Imbette et la rue des Ponts à Haccourt, un sens unique de circulation de type SUL, dans le sens de la rue Imbette vers la rue de l'Eglise.

4. Règlement de police sur la détention de certaines races de chiens.

- Le Conseil communal voudra bien décider de réglementer l'acquisition et la détention de certains chiens réputés dangereux.

5. Statut administratif du personnel communal – Amendement.

Suite à la non approbation de la décision du Conseil communal du 4 juin 2007 modifiant le statut administratif en limitant le paiement des heures supplémentaires, le Conseil communal est invité à revoir les modalités en la matière qui dorénavant n'autorisera plus le paiement des heures supplémentaires et instaurera à titre transitoire une mesure d'apurement pour les agents disposant d'un pot relativement important.

6. Règlement relatif aux congés de vacances, de gardes, de récupération et d'horaire variable – Amendement.

Le Conseil communal est invité à amender le règlement relatif aux congés de vacances, de gardes, de récupération et d'horaire variable en y incluant une mention semblable à celle décidée au point 5 et à en définir plus largement les modalités.

7. Convention entre la Commune d'Oupeye et l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Amendement.

Par décision du 29 mars 2007, le Conseil communal arrêta les termes d'une convention entre la Commune et l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise.

Le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. en sa séance du 7 mai 2007 a refusé d'approuver ladite convention et a sollicité trois amendements, à savoir :

- mettre en concordance l'article 1 avec les statuts de l'A.S.B.L. qui stipulent qu'elle a la gestion et l'exploitation des installations mises à sa disposition ;
- faire coïncider la date de fin de la convention avec celle d'échéance de la reconnaissance du Centre sportif local, soit le 1^{er} janvier 2014 ;
- ne pas autoriser l'Echevin de tutelle à pouvoir inviter le coordinateur du centre, cela ne correspond à aucune disposition légale ;

Le Conseil communal voudra bien revoir la convention en ce sens.

8. Bail locatif entre l'Administration communale et la zone de police Basse-Meuse – Amendement.

Par décision du 26 février 2004, le Conseil communal arrête les termes d'un bail locatif entre l'Administration communale d'Oupeye et la zone de police Basse-Meuse quant à la location d'une partie d'un bâtiment constituant le corps de logis et la cour de la ferme dénommée JOWAT.

Le 4 juin 2007, le Conseil communal a décidé d'aliéner ce bâtiment. Il en ressort dès lors que la zone de police n'a plus la jouissance de la cour afin de ranger ses véhicules ainsi que du petit matériel non réclamé.

Le Conseil communal voudra bien revoir le montant de la location mensuelle en ramenant celui-ci de 810 € à 600 € à partir du 1^{er} juillet 2007.

9. Approbation des termes d'un acte sous seing privé constatant la mise à disposition de locaux à l'A.I.G.S.

Le Conseil communal voudra bien adopter les termes d'un acte sous seing privé constatant la mise à disposition de locaux à titre gratuit constituant l'ancienne maison communale de Hermée à l'A.I.G.S. afin de lui permettre d'exercer ses missions de centre de guidance de l'Association Interrégionale de guidance et de santé.

Il sera toutefois versé un loyer mensuel de 25 € à l'A.I.G.S. correspondant aux frais de fonctionnement de l'ONE occupant trois pièces au rez-de-chaussée. La présente convention est conclue pour une période minimale de trois ans prenant cours le 1^{er} octobre 2007 renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

A titre compensatoire, la cotisation annuelle communale établie pour l'année 2007 à 18.715 € sera ramenée à 7.012 €

Pour sa part, la Commune procédera à certains petits travaux consistant à l'aménagement d'une rampe d'accès pour handicapé et la création d'un second WC au 1^{er} étage et d'un WC pour personne à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

10. Mise à disposition à titre précaire de locaux communaux à l'A.L.E. – Arrêt des termes d'une convention.

Suite à la décision de passer avec l'A.I.G.S. une convention de mise à disposition de l'ancienne antenne administrative de Hermée, l'Agence Locale pour l'Emploi, en accord avec l'Administration communale sera localisée au centre administratif de Beaumont.

Les locaux concernés sont situés au rez-de-chaussée et accessibles par l'entrée secondaire du bâtiment. La salle de réunion pourra être utilisée en fonction de la grille d'occupation établie par les services communaux.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer avec l'A.L.E. une convention d'occupation à titre purement précaire et constamment révocable. La redevance mensuelle est fixée à 187,5 € et comprend les consommations d'électricité, de chauffage, d'eau et de nettoyage. Les frais de téléphone, les frais postaux et de photocopies seront remboursés à la Commune sur base d'une déclaration de créance.

11. Adoption des statuts en régie communale ordinaire de l'A.D.L.

En regard du décret du Conseil régional wallon du 25 mars 2004 modifié le 15 décembre 2005 et d'un arrêté d'exécution du 15 février 2007, le Conseil communal est invité en vue d'assurer la pérennité de l'Agence de Développement Local de l'Emploi à la constituer en une régie ordinaire ayant pour objet social unique le développement local de la Commune.

Le Conseil communal voudra bien également approuver les statuts de la régie, arrêter le bilan de départ et l'inventaire.

12. Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement de manière à permettre une organisation rationnelle et cohérente des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

13. Règlement redevance sur toute occupation d'emplacement sur les marchés publics ou sur le domaine public en dehors des marchés publics – Exercice 2008 à 2012.

Le Conseil communal voudra bien décider d'adopter un règlement redevance sur toute occupation d'emplacement sur le domaine public dans le cadre des marchés publics et de l'activité des fêtes foraines ainsi que la tarification d'occupation du territoire pour les exercices 2008 à 2012.

14. Règlement en matière d'épargne prénuptiale – Amendement.

Le Conseil communal voudra décider de modifier le règlement en matière d'épargne prénuptiale en ramenant l'allocation communale de 40 à 20% du montant des versements effectués par l'épargnant.

15. C.P.A.S. – Modification budgétaire n°2 du service ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°2 du C.P.A.S. arrêtée aux montants suivants :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTE	: 7.662.739,33 €
DEPENSES	: 7.662.733,12 €
RESULTAT	: 6, 21 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTE	: 892.529,66 €
DEPENSES	: 733.000,00 €
RESULTAT	: 159.529,66 €

16. Approbation de l'introduction d'une demande de financement alternatif pour l'aménagement d'un plateau de bureaux.

Suite à l'envoi de la circulaire du 19 avril 2007 relative au financement alternatif de certaines infrastructures de type « bâtiments » dans le cadre du décret du 21 décembre 2006 relatif aux subventions accordées à certains investissements d'intérêt public, le Conseil communal est invité à approuver le formulaire de demande de subvention pour l'acquisition d'un gros-œuvre fermé d'un plateau de bureaux et la réalisation de son aménagement intérieur.

Le dossier avait déjà fait l'objet en mai 2005 d'une décision relative à l'acquisition du gros-œuvre. Le montant de celui-ci est actualisé en fonction de l'évolution des prix (1.907.252 €).

Le coût de l'aménagement intérieur (1.450.033 €) a été estimé par le bureau d'études désigné fin décembre 2006.

Ces montants comprennent le coût total des travaux y compris tous les frais d'études pour la réalisation de l'ouvrage. Une subvention de 60% devrait être obtenue, voir même de 75% sur les investissements innovants en matière d'énergie.

17. Plan escargot – Approbation du projet – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal en sa séance du 11 avril 2007 a arrêté un projet d'aménagement du carrefour des Quatre Chemins à Hermalle pour un montant estimé à 266.000 €T.V.A.C. et décidé de solliciter la subvention régionale de 200.000 €dans le cadre du plan Escargot.

Le Conseil communal est invité afin de rentrer un projet de candidature susceptible d'être accepté, à passer un marché par adjudication publique en vue de la réalisation de

l'aménagement du carrefour des Quatre Chemins à Hermalle, d'approuver le projet, les plans, cahier spécial des charges, le métré estimatif et à l'avis de marché.

18. Plan MERCURE 2007-2008 – Présentation d'un dossier de candidature.

A l'initiative du Ministre régional ANTOINE, les Administrations locales sont invitées à rentrer les candidatures sur un plan « MERCURE » qui outre les aspects de sécurisation, d'entretien des voiries, d'éclairage public et d'amélioration du cadre de vie doit porter exclusivement sur les objectifs suivants :

- mieux éclairer ;
- recherche de la convivialité ;
- sécuriser les usagers;
- rénover et entretenir.

Le Conseil communal voudra bien marquer son accord sur l'adhésion à l'appel à projet et présenter un dossier de candidature portant sur l'entretien de la rue du Moulin à Haccourt.

19. Aménagement de sécurité de la voirie d'accès à l'école J. Bodson à Oupeye – Passation d'un marché relatif à l'éclairage public et à l'extension du réseau de distribution d'eau.

Le Conseil communal voudra bien décider dans le cadre de l'aménagement de sécurité, à la création d'une voirie d'accès à l'école J. Bodson à Oupeye, d'une aire de stationnement et d'un espace de convivialité, de passer un marché par procédure négociée avec :

- l'A.L.E. pour la réalisation de travaux aux montants estimés à 43.917,27 €T.V.A.C.
- la S.W.D.E. pour l'extension du réseau en vue de l'alimentation de deux parcelles pour un montant estimé à 19.762,17 €T.V.A.C.

20. Marquages routiers – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée au montant estimé à 15.000 €T.V.A.C. et relatif à des travaux de marquage routier et approuver le cahier spécial des charges.

21. Fourniture et installation d'un système de sonorisation au Château d'Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 8.000 €T.V.A.C. en vue de la fourniture et de l'installation d'un système de sonorisation au Château d'Oupeye et approuver le cahier spécial des charges.

22. A.I.D.E. – Contrat de zone – Approbation de la déclaration de créance pour les frais d'exploitation pour l'année 2006 – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 29 août 2007, le Collège communal a approuvé la déclaration de créance de l'A.I.D.E. au montant de 74.346,47 €T.V.A.C. couvrant les frais d'exploitation pour l'année 2006, en l'absence de crédit budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

23. Ancrage communal – Programme d'actions 2007-2008 – Prise d'acte.

Dans le cadre du programme d'action de l'ancrage communal, le Ministre régional A. ANTOINE par circulaire du 16 mai 2007 a invité les Communes à transmettre leur programme au plus tard pour le 15 août dernier.

Par décision du 2 août 2007, le Collège communal a décidé de retenir :

- la rénovation de l'immeuble BEQO/BAWIN en deux maisons de type moyen, en 4 appartements de type moyen ainsi qu'en 3 appartements sociaux ;
- la construction d'un immeuble de 6 appartements sociaux rue Marie Monard à Vivegnis.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision concernée du Collège communal.

24. Projet d'immersion linguistique – Prise en charge par le Pouvoir Organisateur du traitement d'un instituteur primaire à temps plein – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien décider de ratifier la décision du Collège communal du 18 juillet 2007 portant sur la prise en charge du traitement à temps plein d'un(e) instituteur(trice) primaire pour l'année scolaire 2007/2008 afin de maintenir la poursuite de l'immersion en néerlandais à l'école J. Brouwir à Heure-Le-Romain.

25. Prise en charge par le Pouvoir Organisateur de 10 périodes/semaine dans le cadre des cours d'apprentissage précoce d'une seconde langue pour trois sites scolaires.

Le Conseil communal voudra bien décider de ratifier la décision du Collège communal du 18 juillet 2007 portant sur la prise en charge de 10 périodes/semaine dans le cadre du projet d'apprentissage précoce d'une seconde langue dans les écoles d'Oupeye, Hermalle et Hermée pour l'année scolaire 2007/2008.

26. Prise en charge par le Pouvoir Organisateur de 6 périodes/semaine d'un instituteur primaire à l'école de Vivegnis Centre.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 18 juillet 2007 décidant la prise en charge de 6 périodes/semaine d'un instituteur primaire pour l'ensemble de l'enseignement communal pour l'année scolaire 2007-2008 et plus spécifiquement à l'école de Vivegnis Centre dans le cadre de l'objectif de l'égalité des chances.

27. S.W.D.E. – Souscriptions de parts sociales.

De manière à assurer le passage d'une conduite d'eau dans un nouveau lotissement à Haccourt, le Conseil communal voudra bien décider d'approuver la réalisation d'extension du réseau et souscrire 838 parts sociales de 25 € dans le capital du sous bassin de la Meuse Aval libérées par un versement en espèce du promoteur immobilier.

28. Reprise en domaine public d'une voirie à Heure-Le-Romain.

De manière à régulariser une situation existante depuis 1967 sur le territoire de la Commune de Heure-Le-Romain, le Conseil communal voudra bien intégrer dans le domaine public, la voirie d'un lotissement rue Quinettes, et en accepter la cession sans stipulation de prix pour cause d'utilité publique.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège sera chargé de la passation de cet acte.

29. Dénomination d'une nouvelle voirie à Hermalle-Sous-Argenteau.

De manière à apporter toute la sécurité (police, ambulance, service d'incendie) entre la voirie située rue Morette et le mur d'enceinte du « Comte de Mercy », le Conseil communal voudra bien décider l'appellation de « Quai Franche Garenne » pour ce tronçon et modifier la numérotation des habitations concernées.

30. Questions orales.

31. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 28 juin 2007.

32. Aménagement et extension des vestiaires au Foyer de Quartier – Conclusion d'une convention d'architecte – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 4 juin 2007, le Conseil communal a décidé d'approuver les termes d'une convention à passer avec un auteur de projet pour l'extension des sanitaires au Foyer de Quartier de Hermalle. Le Collège communal par décision du 14 août 2007 a conclu une

convention avec un architecte pour un montant de 4.150,030 €T.V.A.C. en l'absence de crédit budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de cette décision et en accepter la dépense.

33. Placements de filets pare-ballons au terrain de football de Hermée – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Le Conseil communal en sa séance du 24 novembre 2005 décidait de passer un marché par procédure négociée estimé à 12.100 €T.V.A.C. en vue de la fourniture et du placement de filets pare-ballons au terrain de football de Hermée.

Le 8 juin 2007, la Région Wallonne nous informait de l'octroi d'un subside de 9.060 € Entre-temps, le club avait formulé un changement de type de filet comportant une maille plus serrée. Après la consultation des firmes, l'offre la moins disante présentée par une Société, est de 17.793,66 €T.V.A.C. dépassant largement l'inscription budgétaire initiale.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de cette décision et en accepter la dépense.

34. Aliénation d'un bien communal constituant un lot de pierres bleues.

Par décision du 28 juin 2007, le Conseil communal a décidé de passer une convention transactionnelle avec l'entreprise X de manière à débloquer le chantier de l'aménagement de l'esplanade et du parc du Château.

Le Collège lors de ces travaux du 18 juillet 2007 a procédé à l'ordonnancement des dépenses résultant de ladite convention dont notamment pour un poste relatif à l'acquisition de pierres bleues par la Société X.

Le Bureau d'études désigné suite au désistement du premier architecte, a été chargé de remanier le cahier des charges de manière à rester dans l'enveloppe budgétaire initial. Il s'en suit que la pose de pierres bleues sur la dalle de l'esplanade n'est plus envisagée.

Les carrières où la commande a été passée, sont informées de cette situation et nous font part par courrier d'un acquéreur potentiel et de l'urgence qu'il y a lieu de faire part de sa décision.

Le Collège en sa séance du 29 août 2007, a décidé de présenter au Conseil communal, la vente d'un lot de pierres bleues d'une contenance de 623,9 m² au prix de 18.717 €hors T.V.A. auxdites carrières.

Le Conseil communal voudra bien décider de vendre ledit lot auxdites carrières.

35. Aliénation d'un bien communal à Vivegnis.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, le Conseil communal voudra bien décider de procéder à l'aliénation d'un bien d'une contenance approximative de 18.000 m² situé à l'angle des rues Carpay et Pierre Blanche à Vivegnis, au montant de 575.000 €

La convention établie dans ce cadre prévoit une mesure suspensive à l'obtention du permis d'urbanisme.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège sera chargé de la passation de l'acte.

36. Adoption des termes d'une convention transactionnelle.

Dans le cadre de l'aménagement du centre de Hermée et plus particulièrement dans la rue du Mayeur, il a été constaté que la cour d'un riverain se trouvait en contrebas de la nouvelle bordure délimitant le domaine public et privé.

Il en est résulté une mauvaise évacuation des eaux de pluies ayant pour conséquence d'une manière récurrente, l'inondation de la cour des propriétaires.

De manière à solutionner cette situation, il est proposé au Conseil communal de passer avec ce riverain, une convention transactionnelle portant sur la remise en état d'une cour au montant estimé à 2.332 €T.V.A.C.

37. Autorisation d'ester en justice.

Suite à un accident de roulage du 25 octobre 2006, un poteau d'éclairage localisé au milieu de la Place des Trois Comtés a été endommagé dont le préjudice communal suivant le devis de l'A.L.E. s'élève à 2.619,91 €T.V.A.C.

En vue de procéder au recouvrement de cet engagement, le Conseil communal voudra bien autoriser le Collège communal à ester en justice.

38. A.S.B.L. Château d'Oupeye – Démission d'un membre de l'assemblée générale.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission de Monsieur Damien DELVAUX en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye et procéder à son remplacement.

39. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal, en congé de vacances pour la période du 7 au 28 juillet 2007 par un Chef de service administratif.

40. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Un chef de bureau technique pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2007.
- Un chef de service administratif pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2007.

41. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, du 23/08/2007 au 16/09/2007.
- Un ouvrier définitif, en portant dès le 03/05/2007 le traitement d'attente à 100% de son dernier traitement d'activité.
- Un chef de service administratif, du 21/05/2007 au 30/06/2007.

42. Personnel enseignant – Désignations à titre temporaire – Ratification.

- Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle, à raison de 20 périodes/semaine, à partir du 11 juin 2007.

43. Personnel enseignant – Demande d'une maîtresse spéciale de religion catholique d'un congé spécial pour prestations réduites – Acceptation.

- A raison de 4 périodes/semaine à partir du 1^{er} septembre 2007.

44. Personnel enseignant – Demande d'une maîtresse spéciale de religion catholique d'un congé pour prestations réduites pour convenances personnelles – Prise d'acte.

- A raison de 2 périodes/semaine à partir du 1^{er} septembre 2007.

45. Personnel enseignant – Démission de ses fonctions d'une institutrice maternelle et d'une maîtresse spéciale de morale en vue de faire valoir leurs droits à la pension de retraite – Acceptation.

- Une institutrice maternelle à la date du 31 août 2007.
- Une maîtresse spéciale de morale à la date du 31 mai 2008.

46. Personnel enseignant – Mises en disponibilité pour cause de maladie.

- Une institutrice maternelle, du 7 mai au 21 mai 2007.

- Une institutrice maternelle, du 21 juin au 28 juin 2007.
- Une maîtresse spéciale de morale, à partir du 7 mai 2007.
- Un professeur de religion catholique, à partir du 30 mai 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion islamique, du 15 mai 2007 au 28 mai 2007.

47. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour convenances personnelles d’une institutrice primaire – Ratification.

- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.

48. Personnel enseignant – Demandes d’interruption de carrière à temps partiel d’une institutrice primaire et de six institutrices maternelles – Ratification.

- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.

49. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 28 juin 2007.